

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 9 octobre 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**IPE 001-392/14/BC**

**■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence et approbation d'une convention.**

**DPEATSV 14/12124/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Lieu emblématique de l'innovation scientifique et technologique sur le territoire, le Technopôle de Château-Gombert est aussi un lieu d'échanges et de circulation d'informations entre laboratoires, entrepreneurs et étudiants. Marseille Provence Métropole participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation qui sont organisées par la CCI Marseille-Provence sur le site du Technopôle Marseille Provence. Ces rencontres sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire, une évolution réglementaire, une technologie spécifique ou une problématique liée à l'entreprise. Evènement récurrent, le programme prévoit cette année 2 manifestations pour un budget prévisionnel global de 17 000 euros. A ce titre, il est proposé en 2014 une subvention de 4 000 euros à la CCI Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le site du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Cette année, les conférences mettront l'accent sur les évolutions majeures en cours et à venir dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, qui touchent à la fois les grands industriels tels que Vinci,

**Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

Véolia, les grands acteurs du BTP tels Bouygues, mais aussi toute la chaîne des plus petites entreprises directement concernées par le passage aux nouveaux standards numériques dans le domaine de l'aménagement.

- 16 octobre dans le cadre de la Quinzaine du numérique - « La ville intelligente et les Smartgrid » : Comment optimiser la relation entre production et consommation des ressources ? Quels enjeux pour les entreprises et les industriels ? Le groupe Eaux de Marseille présentera une opération réalisée avec MPM sur les compteurs d'eau intelligents.
- Novembre 2014 (date non arrêtée) : L'innovation dans les services. Participation de plusieurs PRIDES et témoignages d'entreprises sur les innovations d'usage.

Ces rencontres ont toutes connu un réel succès les années précédentes, avec une participation de 40 à 100 personnes selon les thématiques.

Le budget global prévisionnel de ces deux manifestations est de 17 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| - Sous-traitance (graphisme, location matériel, ..) | 2 500 euros  |
| - Honoraires (animation, ...)                       | 2 500 euros  |
| - Déplacements, missions                            | 500 euros    |
| - Réceptif                                          | 1 500 euros  |
| - Salaires et charges                               | 8 000 euros  |
| - Frais de structure                                | 2 000 euros  |
|                                                     | -----        |
|                                                     | 17 000 euros |

Ces montants seront financés comme suivant :

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| - CCI Marseille Provence                                | 10 000 euros |
| - Conseil Général des Bouches du Rhône                  | 3 000 euros  |
| - Communauté Urbaine MPM (volet Economie et Innovation) | 4 000 euros  |
|                                                         | -----        |
|                                                         | 17 000 euros |

Il est proposé au Bureau de Communauté d'attribuer le versement au titre de l'année 2014 d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à la CCI Marseille Provence, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14 CCdu 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 9 Octobre 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - fonction 90 – Sous-Politique B330.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à  
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et  
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Innovation prospective et Enseignement  
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER